



Colloque

# LE DROIT face aux violences sexuelles et/ou sexistes

---

les 02 & 03 avril 2020  
amphi. VOLNEY

à la Faculté de droit, d'économie  
et de gestion - Université d'Angers

Programme et inscriptions :  
[centrejeanbodin.univ-angers.fr](http://centrejeanbodin.univ-angers.fr)

---

*Sous le haut patronage de Madame Nicole Belloubet,  
Garde des Sceaux, Ministre de la Justice*

*Sous la direction scientifique de Madame Caroline Duparc,  
Maître de conférences HDR en droit privé et sciences criminelles,  
Directrice de l'Institut d'Études Judiciaires d'Angers  
et Monsieur Jimmy Charruau, Docteur en droit public*

## Présentation du colloque

Réunissant pour la première fois des universitaires des différentes branches du droit concernées par la question des violences sexuelles et/ou sexistes (anthropologie du droit, philosophie du droit, droit pénal, droit du travail, droit de la fonction publique, droit européen des droits de l'homme, droit international), cette manifestation s'articule autour de trois axes qui ont pour objectif commun d'interroger le droit en tant que système de normes et de valeurs.

- **« Notion(s) »** : le premier axe a pour ambition d'identifier dans les énoncés normatifs ce que recouvre précisément l'expression « violences sexuelles et/ou sexistes » et de répondre principalement aux questions suivantes : comment les comportements interdits sont-ils définis ? Chacun d'eux occupe-t-il un espace juridique qui lui est propre ? Observe-t-on des différences selon les branches du droit mobilisées ? Tous les comportements en ce domaine sont-ils saisis par le droit ? Quelles seraient les évolutions souhaitables ?
- **« Régime »** : le deuxième axe a pour objet d'analyser le régime juridique des violences sexuelles et/ou sexistes et d'évaluer les incidences de la construction de ce droit sur notre système juridique. La transposition en droit de la lutte contre les violences sexuelles et/ou sexistes le force-t-elle à s'adapter par l'élaboration de règles spéciales ? Les règles édictées sont-elles cohérentes entre elles, ainsi que du point de vue des principes et des concepts juridiques de la discipline considérée ?
- **« Fondements »** : le troisième axe, enfin, envisage d'interroger, dans une perspective tout à la fois anthropologique, axiologique et philosophique, les fondements des règles de droit précédemment identifiées et analysées, afin d'en expliquer les différents ressorts.

## Programme – Jeudi 02 avril

- 9h00 Allocutions d'ouverture  
**Anne-Sophie Hocquet**, *Vice-présidente de l'Université d'Angers, Chargée de l'Égalité, des Ressources humaines et de la Politique sociale*  
**Christophe Daniel**, *Doyen de la faculté de droit, d'économie et de gestion de l'Université d'Angers*  
**Félicien Lemaire**, *Directeur du Centre Jean Bodin*
- 9h20 Propos introductifs  
**Caroline Duparc**, *Maître de conférences HDR en droit privé et sciences criminelles, Directrice de l'Institut d'Études Judiciaires d'Angers*  
**Jimmy Charruau**, *Docteur en droit public, Enseignant-chercheur contractuel*

### AXE 1 : NOTION(S)

#### 1. Identification en droit interne

Présidence : **Bernard Gauriau**, *Professeur de droit privé et sciences criminelles Université d'Angers*

- 9h40 La définition des violences sexuelles ou sexistes à l'épreuve des principes constitutionnels du droit pénal  
**Laurence Leturmy**, *Professeur de droit privé et sciences criminelles Université de Poitiers*
- 10h00 Violences sexuelles/sexistes et droit du travail – Approche par les notions  
**Patrice Adam**, *Professeur de droit privé et sciences criminelles Université de Lorraine*
- 10h20 Débats  
10h40 Pause
- 11h00 La difficile définition des violences sexuelles et/ou sexistes par le droit de la fonction publique  
**Hélène Muscat**, *Maître de conférences HDR en droit public Université Rennes 1*
- 11h20 La difficile détermination des comportements sexuels infractionnels à l'encontre des mineurs  
**François-Xavier Roux-Demare**, *Maître de conférences en droit privé et sciences criminelles, Doyen de la Faculté de Droit, d'Économie, Gestion et AES Université Bretagne Occidentale*
- 11h40 Débats  
12h00 Déjeuner

## **2. Identification en droit international et européen**

Présidence : **Bérangère Taxil**, Professeur de droit public  
Université d'Angers

- 14h00 D'un corps à l'autre : la maltraitance du féminin dans la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme  
**Yannick Lécuyer**, Maître de conférences HDR en droit public  
Université d'Angers  
**Delphine Tharaud**, Maître de conférences HDR en droit privé et sciences criminelles  
Université de Limoges
- 14h20 Violences sexuelles, violences sexistes et violences fondées sur le genre en droit international. (Im)précisions terminologiques  
**Hélène Tigroudja**, Professeur de droit public  
Université Aix-Marseille
- 14h40 Débats  
15h00 Pause

### **AXE 2 : RÉGIME**

- 15h20 Les particularités de la répression des infractions sexuelles ou sexistes  
**Haritini Matsopoulou**, Professeur de droit privé et sciences criminelles  
Université Paris-Sud
- 15h40 Violences sexuelles/sexistes et droit du travail — Approche par le régime  
**Grégoire Loiseau**, Professeur de droit privé et sciences criminelles  
Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne
- 16h00 Prévention et répression du sexisme dans la fonction publique  
**Antony Taillefait**, Professeur de droit public, Ancien doyen de la Faculté de Droit, d'Économie et de Gestion  
Université d'Angers
- 16h20 Débats  
16h40 Pause
- 17h00 Regard critique sur la prescription des infractions sexuelles à l'égard des mineurs  
**Eudoxie Gallardo**, Maître de conférences HDR en droit privé et sciences criminelles  
Université Aix-Marseille
- 17h20 La preuve des violences sexuelles et/ou sexistes devant les juridictions pénales internationales  
**Marie Nicolas-Gréciano**, Maître de conférences en droit privé et sciences criminelles  
Université Clermont Auvergne
- 17h40 Débats  
18h00 Fin des travaux de la journée

## Vendredi 03 avril

### AXE 3 : FONDEMENTS

Présidence : **Félicien Lemaire**, *Professeur de droit public*  
*Université d'Angers*

- 9h00 La violence des hommes à l'aune des Lumières  
**Xavier Martin**, *Professeur émérite en histoire du droit*  
*Université d'Angers*
- 9h20 La *ratio legis* des normes visant à lutter contre les violences sexuelles ou sexistes  
**Arnaud Casado**, *Maître de conférences en droit privé et sciences criminelles*  
*Paris I Panthéon-Sorbonne*
- 9h40 Débats  
10h00 Pause
- 10h20 Réflexions philosophiques sur le droit relatif aux violences sexuelles et/ou sexistes  
**Sébastien Neuville**, *Professeur de droit privé et sciences criminelles*  
*Université Toulouse 1 Capitole*
- 10h40 L'influence des théories féministes sur le dispositif de lutte contre les violences sexuelles et/ou sexistes : quelle(s) réalité(s) ?  
**Marc Pichard**, *Professeur de droit privé et sciences criminelles*  
*Université Paris Nanterre*
- 11h00 Débats
- 11h30 Propos conclusifs  
**Catherine Puigelier**, *Professeur de droit privé et sciences criminelles*  
*Université Paris 8 Vincennes-Saint-Denis*
- 12h00 Fin des travaux

## Centre Jean Bodin

Recherche Juridique et politique  
Faculté de droit, d'économie et de gestion  
Université d'Angers  
13 allée François Mitterrand - BP 13 633  
49 036 ANGERS

[centrejeanbodin.univ-angers.fr](http://centrejeanbodin.univ-angers.fr)

### Contact

Pierre SECOUÉ  
Responsable du Service Recherche  
Tél. : 02 41 96 21 17  
[secretariat.cjb@contact.univ-angers.fr](mailto:secretariat.cjb@contact.univ-angers.fr)

